

Septième tournoi de parties rapides de Vanves : Règlement intérieur

Article 1 : Présentation

Le Septième tournoi de parties rapides de Vanves est un tournoi d'échecs organisé par le club d'échecs de Vanves le 3 octobre 2026, École Larmeroux, 6 rue Larmeroux, 92170 Vanves.

Il s'agit d'un tournoi à cadence rapide homologué auprès de la FIDE, avec pour numéro d'homologation FFE 73020. Il est ouvert à tout joueur licencié à la FFE pour la saison en cours (licence A ou B) et aux joueurs possédant un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE (différent du code FRA). Les participants doivent avoir un Elo strictement inférieur à 2200.

Le tournoi est limité au 50 premiers inscrits et inscrites.

Au début du tournoi, les joueurs et joueuses n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé en fonction de leur catégorie d'âge :

- 1199 pour les seniors, seniors plus, vétérans, ainsi que pour les catégories U16 à U20. - 999 pour les catégories pour les U14 et U12
- 799 pour les U10 et U8

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE en cours au moment du tournoi. Les appariements se font au Système Suisse intégral (Règles C.04 FIDE 2022) à l'aide du logiciel Sharly Chess 5.0.4 ou d'une version plus récente.

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs et joueuses qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription. Un joueur ou une joueuse ne désirant pas jouer une ronde doit prévenir l'arbitre au cours de la ronde précédente au plus tard. On considérera qu'un joueur absent ou une joueuse absente sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Le premier coup illégal achevé (une fois que le joueur ou la joueuse a appuyé sur la pendule) **entraîne une pénalité**

temporelle. Le second coup illégal entraîne la perte de la partie, sauf si l'adversaire ne dispose pas du matériel pour mater le roi par aucune suite de coups légaux.

Les coups illégaux non achevés n'entraînent pas de pénalité temporelle mais sont soumis à la règle dite « pièce touchée, pièce à jouer. »

Article 3 : Nombre de rondes, cadence et retard

Sept rondes à la cadence de 15 mn + 10s d'incrément par coup. On considérera qu'un joueur ou une joueuse qui ne s'est pas présenté devant l'échiquier 15 minutes après le lancement de la ronde perd la partie par forfait, sauf si l'arbitre en décide autrement.

Article 4 : Horaires indicatifs

Pointage : 9h à 9h50

Ronde 1 : 10h

Remise des prix à partir de 16h40.

Article 5 :

Droits d'inscriptions : 15€ pour les U20 et plus jeunes, 20€ pour les adultes (20€ et 25€ après le 26 septembre 2026). Tarifs pour les joueurs et joueuses ayant leur licence au club de Vanves : 12€.

La liste complète des prix sera affichée avant la fin de la ronde 3. Les prix ne sont pas cumulables. Les prix sont répartis à la place Présence obligatoire des joueurs primés à la remise des prix.

Article 6 : Classement

Le classement s'effectue en fonction des points de parties obtenus par les joueurs et joueuses. (gain = 1, nulle = 1/2, perte = 0).

Les *ex-aequo* sont départagés par le Buchholz tronqué puis par la Performance.

Article 7 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) donne son résultat à la table d'arbitrage. Les deux joueurs rangent les pièces sur l'échiquier.

Article 8 : Rappels

- Les joueurs et joueuses sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE (affichée en annexe) et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit notamment intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.
- **Les appareils électroniques (téléphones, montres connectées, écouteurs Bluetooth) doivent être éteints et rangés dans un sac ou confiés à l'arbitre.**
- Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du Ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle, les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle.
- Les joueurs et joueuses sont tenus d'avoir une attitude convenable.
- Il est interdit de blitz dans la salle de jeu. - Les joueurs et joueuses doivent éviter toute discussion et toute lecture suspecte
- Les joueurs et joueuses doivent respecter le matériel, notamment les pendules, y compris pendant la phase de zeitnot.
- Il est strictement interdit de fumer dans les locaux.

Article 9 :

Le tournoi sera arbitré par Sonia Bogdanovsky, Arbitre Élite 1, assistée de Olivier Maréchal, arbitre stagiaire.

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, les joueurs et joueuses sont tenus de respecter cette décision durant la suite de la partie, ils peuvent ensuite faire appel auprès de la commission d'appel Sportif de la FFE

Article 10 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce
Règlement Intérieur.

L'Arbitre

L'Organisateur

Sonia Bogdanovsky

Philippe Deloire